

Chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

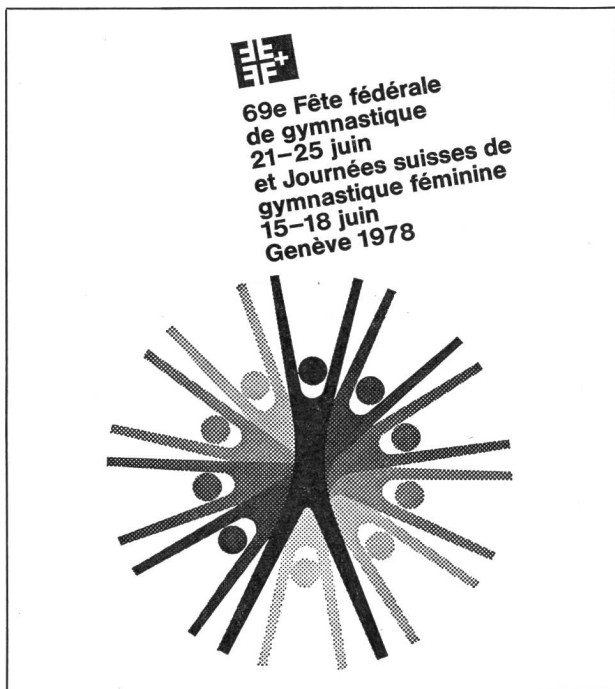
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous

Concours de l'affiche de la FFG — Genève 1978

Préambule

Deux variantes s'offraient au Comité d'organisation de la FFG — Genève 1978 pour l'élaboration de projets d'affiche, soit celle d'un concours restreint sur invitation soit celle d'un concours général ouvert à tous les graphistes du pays. Les responsables de la dernière fête à Aarau en 1972 avaient opté pour la première solution; les organisateurs genevois par contre furent plus favorables à la seconde. En effet, considérant la fête comme une manifestation nationale, respectant l'esprit démocratique et tenant compte de la situation économique actuelle, le C. O. de la FFG de Genève a tenu à la participation de l'ensemble des graphistes de nos pays. D'entente avec l'Association suisse des graphistes (ASG) tous ses membres furent donc invités à présenter des projets d'affiche.



But et règles du concours

- Le projet d'affiche a pour but d'assurer sur le plan national l'information relative aux deux manifestations suivantes: «69e Fête fédérale de gymnastique 21 au 25 juin / Journées suisses de gymnastique féminine 15 au 18 juin — Genève 1978.»
- Le concours fut ouvert à tous les membres inscrits à l'ASG et à leurs collaborateurs.
- Un graphiste pouvait présenter au maximum 2 projets.
- Les travaux présentés par les graphistes devaient être exécutés au 1/4 du format mondial, soit 45 x 64 cm et parvenir au secrétariat général de la FFG jusqu'au 1er juin 1978.
- En dehors de l'utilisation du projet en tant qu'affiche, il est possible que le sujet choisi soit utilisé pour d'autres publications, sigle, couverture de programme, imprimés divers etc.

Participation

Tous les travaux furent présentés dans les délais. Les graphistes disposaient d'environ 2 mois pour la préparation des projets.

Nombre de graphistes ayant participé au concours: 68
Nombre de projets présentés: 101

Répartition des projets par cantons:

Zurich	43	Argovie	2
Lucerne	7	Bâle-Ville	2
Berne	7	Fribourg	2
Saint-Gall	7	Genève	2
Vaud	7	Soleure	2
Bâle-Campagne	5	Schaffhouse	1
Zoug	3	Schwytz	1

Jury et appréciation des travaux

Le règlement de concours fixait un jury composé de 9 membres selon la répartition suivante: 2 représentants du CO-FFG; 2 représentants de la SFG; 2 représentantes de l'ASGF et 3 délégués de l'ASG.

En date du 11 juin 1976 ce jury a tenu sa séance sous la présidence de M. André Ruffieux, président du CO-FFG, et attribué les prix prévus par le règlement.

Voici les points essentiels des critères d'appréciation:

- a) l'affiche doit être le symbole et la carte de visite de la Fête fédérale de gymnastique — Genève 1978
- b) elle doit susciter chez le spectateur l'envie de participer ou d'assister à cette manifestation
- c) elle doit être conçue de façon à permettre la communication visuelle de l'essentiel du message à une distance d'au moins 12 mètres et permettre la lecture par les automobilistes ou les usagers des transports publics.
- d) il serait souhaitable que le projet retenu permette une adaptation facile à d'autres médias et puisse être utilisé comme sigle, couverture du programme etc.
Toutefois ce dernier point ne doit pas constituer un critère de jugement absolu.

Lors de 3 tours de scrutin muets, 84 projets furent éliminés. Après des discussions très animées, lors du 4e tour, il restait encore 8 projets en lice pour l'attribution des prix. Au terme de quelques six heures de délibération le jury a rendu le verdict suivant:

Les lauréats du concours

3 graphistes classés ex-aequo au 3e rang soit:

M. Alfred Weiss, Nidelbadstrasse 79, 8038 Zurich
M. Walter F. Haettenschweiler, Schanz 2, Postplatz, 6300 Zoug
M. Arnold Wittmer, Neustadtstrasse 7, 6000 Lucerne

2e rang:

M. Willi Kallenbach, c/o Atelier M. Zeugin,
Mühledorfstrasse 26, 6030 Ebikon-Lucerne

1er rang:

M. Georg Almstaedt, Mühlebachstrasse 90, 8008 Zurich

Conclusions

Le concours a remporté un grand succès tant sur le plan de la participation que sur celui de la qualité; les prévisions de l'ASG furent dépassées. Les représentants de cet organisme professionnel ont d'ailleurs apprécié l'intérêt que leurs membres ont témoigné à ce concours et enregistré avec une vive satisfaction le haut niveau général des travaux présentés. En tant qu'organisateur de la FFG nous tenons à exprimer à l'ASG toute notre gratitude pour sa collaboration très efficace lors de la mise sur pied du concours.

Nous félicitons également l'auteur de l'affiche remportant le 1er prix; affiche qui, nous l'espérons, saura par son dynamisme, son harmonie et sa force de couleurs contribuer à la réussite de ces manifestations nationales.

Le Comité d'organisation de la Fête fédérale de gymnastique, Genève 1978

Le président: André Ruffieux

Le secrétaire: Jean Willisegger

Le «plus grand chalet suisse» inauguré à Leysin

Le «plus grand chalet de Suisse» a officiellement été inauguré à Leysin. Et ce chalet, tout le monde le connaît déjà, avec ses 120 mètres de long, 45 de large et 25 de haut: c'est le nouveau centre sportif de Leysin.

Pour l'occasion, l'administration communale leysenoude, maître de l'œuvre, avait le plaisir de saluer, une pléiade de représentants des autorités civiles, militaires et religieuses. Sur le plan sportif, une haute participation aussi, puisque le président du Comité olympique suisse, M. Gafner, honora la manifestation de sa présence, accompagné notamment du président de la Ligue suisse de hockey sur glace, M. François Wollner, et du président de l'Association suisse de tennis, M. Dupont. On eut le plaisir d'entendre à la tribune officielle, le pasteur Jaquet, le président du conseil communal Nicollier, le syndic de la commune, M. Besse, et M. Gafner, président du Comité olympique suisse.

Le brigadier Lavanchy et... miss Suisse!

Deux manifestations ont particulièrement marqué cette inauguration officielle. Tout d'abord, il appartenait à M. Gafner de «mettre en terre» un érable provenant en droite ligne de Montréal, et envoyé à Leysin par un ancien citoyen, domicilié aujourd'hui dans la cité olympique. Puis, ce fut le «traditionnel coupé de ruban», effectué de manière fort sympathique. En effet, à l'ordre et la rigueur qui avaient présidé à toute la construction du nouveau centre sportif, on allia également le charme même de la construction. Et, le même thème fut repris pour le couper du ruban! En effet, il appartenait au brigadier Lavanchy, représentant du Département militaire fédéral, également représentant en l'occurrence du président de la Confédération et président d'honneur du comité d'organisation, M. Rudolph Gnaegi, de couper le ruban symbolique. Les ciseaux lui furent tendus par Mlle Isabelle Fischbacher, actuelle et officielle miss Suisse! Le tout accompagné des prestations de la fanfare de Leysin La Rose des Alpes, et survolé par un groupe de vélidelistes.

Un virage magnifiquement pris

Il faut aujourd'hui s'en souvenir: Leysin fut avant tout une station climatique réputée dans le monde entier. Mais l'étonnant progrès de la médecine devait fortement réduire sa «fonction médicale», aux environs des années 1945 à 1950. Réduisant à néant, du même coup, une bonne partie de l'activité économique de la région. Fort heureusement, on sut, à Leysin faire face à l'avenir, faire des choix, parfois douloureux, pour finalement se trouver une vocation à la fois touristique et sportive. Aujourd'hui, avec l'inauguration d'un tel «centre sportif d'altitude», 20 ans à peine après avoir dû transformer une ligne de vie toute tracée, Leysin se trouve subitement à la pointe du progrès, à la une de l'actualité, et surtout à la veille d'une grande et belle vocation touristique promise à un brillant avenir.

Il convient donc de féliciter tous ceux qui ont su prendre ce virage, et qui aujourd'hui peuvent s'enorgueillir de l'avoir bien pris!

SET
Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, Sion

«Pourquoi il faut accepter le projet de Dorigny»

Le «bruit» qu'a fait dans le canton le projet de comblement des rives du lac à Dorigny a trouvé en la salle du Grand Conseil une chambre d'écho à sa mesure. On pouvait aussi s'attendre à un bref débat de pure forme, mais les députés, M. Muret (POP Lausanne) en particulier, ne l'ont pas entendu de cette oreille: l'affaire a été décortiquée, examinée sous toutes ses coutures, on s'est lancé dans de vastes joutes oratoires. Beaucoup de bruit pour rien? Toujours est-il que cela n'a rien changé au fond du problème, puisque les députés ont décidé de recommander au peuple d'accepter le projet et de lui adresser un préavis motivé dans ce sens. On a néanmoins dénombré 34 et 38 opposants à ce mode de faire, alors que, en automne dernier, seuls 2 députés avaient voté contre le crédit de 5,5 millions demandé par le Conseil d'Etat. Hier après-midi, le Grand Conseil a en outre mis sous toit le projet de loi sur les maîtres de ski.

La commission a estimé que le projet de Dorigny comporte de nombreux avantages: assainissement de la rive, respect du caractère sauvage du site, réinstallation rapide d'une flore et d'une faune disparues, création d'une zone de détente qui sera fort goûtée du public, sauvegarde des terres agricoles — le groupe UDC s'en est lui aussi félicité malgré la mise en place d'installations sportives, domaine dans lequel le canton a un gros retard, économie considérable, puisque l'on n'aura pas à construire un autre centre sportif et à transporter la terre excavée, création, enfin, d'un certain volume d'emploi.

Il manque une voix

Pour être unanime, il n'a manqué à la commission que la voix de M. Muret. Selon lui, le projet a été modifié sans consultation depuis son adoption par le Grand Conseil et ce comblement-là constituerait une lourde erreur, puisque ne répondant à aucune nécessité réelle et mutilant un des beaux paysages du lac. Peut-on parler, s'est-il demandé, d'extension du centre actuel en centre régional par la simple adjonction de 3 terrains de football, d'économie en même temps que de création d'emplois et d'assainissement alors qu'on ignore les conséquences d'un comblement?

De son côté M. Vautier (soc.-Orbe) s'est inquiété de savoir si la pollution n'allait pas être déplacée plus au large et M. Lavanchy (lib.-Yverdon) s'est étonné de certaines pratiques dans la récolte des signatures et a déclaré préférer consacrer des millions à des installations sportives destinées à la jeunesse plutôt qu'à la lutte contre la drogue.

Le conseiller d'Etat Raymond Junod a affirmé que le projet n'avait pas été modifié, qu'on était passé de l'esquisse au plan d'exécution, apportant des précisions sur divers points du projet, il s'est demandé qui trompe qui et, tout en répondant à diverses interventions il a enfin rappelé que, sur le plan de l'écologie, tous les experts avaient été consultés.

Le cas du ski de fond

Le projet de loi sur les maîtres de ski n'a de loin pas provoqué autant de discussion. La commission n'a apporté que des amendements de détail au texte du Conseil d'Etat qui, pour l'essentiel, fait des commissions locales, jusqu'ici chargées d'établir les conditions d'exploitation de l'école de ski et d'en nommer le directeur, un organe de surveillance de l'application de la loi sur le territoire communal. Le gouvernement n'a pas jugé bon de suivre M. Gonthier (rad.-Ste-Croix) sur les pistes du ski de fond. Il n'a ni voulu substituer une réglementation à l'accord passé entre les intéressés et au terme duquel le ski de fond est enseigné dans le cadre des écoles de ski, ni créer une patente spéciale pour les maîtres de ski de fond: les écoles suisses de ski vouent à ce sport l'attention qu'il mérite, note l'exposé des motifs, et les candidats à la patente passent un examen portant sur le ski de fond. Le motionnaire ne s'est pas déclaré satisfait lui qui a constaté, en outre, que l'Association des écoles suisses de ski de randonnée n'est pas reconnue au même titre que sa consœur de ski tout court.

Journal d'Yverdon, Yverdon



† Professeur
Dr Jürg
Wartenweiler

Atteint d'une grave maladie, Jürg Wartenweiler, le chef de la formation des maîtres d'éducation physique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, est mort le 9 novembre dernier. Un grand ami nous a quitté. L'EFGS était à peine née qu'il venait déjà souvent comme hôte à Macolin pour tenir ses conférences. Ces dernières années, nous avons étroitement collaboré ensemble dans le domaine des sciences relatives au sport et il nous a également fait l'honneur et le plaisir d'enseigner la biomécanique dans notre stage d'études pour entraîneurs.

Jürg Wartenweiler dirigeait la formation des maîtres d'éducation physique à l'EPF de Zurich depuis 1947. Il fut le premier et pendant des années le seul professeur titulaire pour l'éducation physique et le sport dans notre pays. Son activité scientifique dans la discipline de la biomécanique était un véritable travail de pionnier qui est reconnu dans le monde entier.

Nous avons perdu un grand homme, une personnalité qui s'est vouée entièrement et avec grande compétence au travail scientifique dans le domaine du sport, un homme sympathique et toujours aimable, un interlocuteur tolérant notamment lorsque les discussions portaient sur des sujets scientifiques. Le destin l'a voulu ainsi, même s'il est difficile à l'accepter. Nous exprimons notre profonde compassion à son épouse et à sa famille si durement éprouvées.

Kaspar Wolf

La ville de Fribourg pense à ses sportifs

Deux fois par an, le Conseil communal de la ville de Fribourg organise une conférence de presse. Celle d'hier consista en une promenade en autocar à travers la cité pour visiter les réalisations éditoriales et les chantiers en cours, sous la conduite de M. Lucien Nussbaumer, syndic, puis en un exposé de M. Claude Schorderet, conseiller communal, sur la politique des aménagements sportifs en ville de Fribourg.

Le bilan des sports pratiqués à Fribourg est particulièrement éloquent. L'inventaire réalisé par M. Claude Schorderet, responsable du Service des sports, service créé en 1970, démontre que l'on peut s'adonner à plus de vingt-sept activités sportives dans la capitale.

Pour les sports en salle, Fribourg dispose de quatorze salles de gymnastique et de six autres salles dont la gestion relève de l'Etat.

Pour les sports de plein air, le nombre des places est actuellement insuffisant puisque les nombreuses équipes doivent se partager neuf terrains de jeux réglementaires et qu'un seul emplacement d'athlétisme est entièrement équipé. Si la patinoire est en sursis, la natation, par contre, peut se pratiquer tant à la piscine communale de la Motta que dans plusieurs piscines couvertes, toutes de réalisation récente.

En tenant compte de l'évolution prévisible — augmentation des effectifs des sociétés existantes, nouvelles exigences du sport scolaire obligatoire, développement du sport dans certains groupes spécifiques — l'équipement sportif de la commune doit être augmenté, sans toutefois négliger l'entretien des aménagements existants.

Au chapitre des perspectives et projets, le conseiller communal Schorderet parla de la future salle à grande capacité de public, divisible en trois salles normales, projet dont l'étude est avancée et qui trouverait sa place dans le cadre de la nouvelle construction du Comptoir.

Au Guintzet, une importante réalisation est en cours: aménagement de deux nouveaux terrains de football et d'installations d'athlétisme. L'acquisition de 30 000 m² dans le prolongement du stade Saint-Léonard permettrait l'aménagement de deux nouvelles surfaces de jeu dans ce secteur. La patinoire des Augustins devra-t-elle quitter le quartier qui a vu naître la première patinoire de Fribourg? Cette question n'est pas résolue pour l'heure, pas plus que l'emplacement du futur stand de tir.

par Pierre Charrière

«24 heures, édition nationale et vaudoise, Lausanne»

Au conseil communal de Grandvaux: Non à la construction d'une piscine

Dans le cadre des travaux de construction du complexe scolaire du Genevrey, il était initialement prévu la création d'une piscine couverte, de 16,5 x 8 x 3 m., avec fond mobile, laquelle se serait située sous le hall de gymnastique.

Cet ouvrage chauffé eût pu être utilisé toute l'année par les élèves du groupement scolaire de Cully et environs, ainsi que par le public, bien évidemment hors des heures de classe. Hélas, le coût de cet ouvrage s'avéra d'emblée fort onéreux, étant donné l'importance de l'infrastructure et la nécessité, vu la proximité de la haute butte destinée à refouler les nuisances en provenance de l'autoroute, d'édifier un «mur berlinois» très solide et ancré dans le roc, destiné à empêcher tout glissement catastrophique du terrain.

D'autre part, des dispositions draconiennes, mais fort compréhensibles régissent l'entretien et l'exploitation d'une piscine publique et scolaire.

C'est dire que, annuellement, la caisse communale eût été fortement mise à contribution pour assurer non seulement le versement des intérêts et amortissements du crédit de construction, mais aussi pour «éponger» l'excédent déficitaire prévisible du compte d'exploitation. Ce sont les raisons pour lesquelles, approuvant par-la le préavis municipal et le rapport, tous deux négatifs, de la commission, le Conseil communal, à la quasi-unanimité des membres présents, décida de renoncer à la construction de la piscine.

Toutefois, comme la commune possède dans le même secteur un emplacement adéquat, le problème pourra fort bien être repris dans un avenir indéterminé, afin de compléter l'équipement sportif et touristique de la commune, en un moment où celle-ci n'aura plus à faire face aux lourdes charges financières qu'elle rencontre présentement. En cette même séance, et sans opposition, le Conseil communal a décidé l'acquisition d'une parcelle de 590 m², propriété de M. J. Umiglia, attenante au terrain communal du Genevrey sur lequel s'édifiera le complexe scolaire. De même, il a autorisé la Municipalité à disposer de deux crédits de 25 000 fr. chacun destinés l'un à prolonger et terminer le chemin de dévestiture viticole de Champ-Noé, l'autre au rélargissement du chemin communal de Baussan.

Par contre, il a refusé l'achat d'une importante parcelle en nature pré, champ et forêts, aux Crêts, sur la propriété de M. A. Schlotthauber. Cette décision est motivée par le fait que la création d'accès à ce terrain, comme sa mise en valeur eussent exigé de lourds investissements.

La commission de gestion pour 1976 comprend MM. Roger Emery, Jean-Jacques Chappuis, Roméo Monnier, Jean Malherbe et Jean-Pierre Mani. Suppléants Mme Suzanne Jomini et Jean-Pierre Baumgartner.

24 heures, édit. Riviera-Chablais, Lausanne

Bilan de la saison d'alpinisme

Le revers de la médaille

Dans le bilan d'une saison d'alpinisme — si belle fût-elle — il y a toujours une ombre au tableau: ce sont les accidents de montagne. Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille, mais il faut le répéter: la montagne est dangereuse. Il ne suffit pas de nier le danger pour le supprimer. Clamer son existence ne le détruit pas non plus. Mais de la connaissance du danger naît la prudence qui dicte l'attitude à adopter face au danger.

D'avance, je prie tous les lecteurs qui ont eu un accident en montagne et qui peut-être n'en sont pas encore remis de me pardonner si je commence par réduire en sèches statistiques ce qu'ils vivent comme le drame de leur vie. Pour avoir traversé cette épreuve à deux reprises, je sais que pour un blessé ces considérations «lui font une belle jambe», comme on dit. Elles peuvent même l'agacer, comme m'agaçaient les réflexions des gens à qui j'expliquais que j'avais eu une main écrasée par une chute de pierres et qui s'écriaient: «Quelle chance elle aurait pu vous tomber sur la tête!» Non! avec de la chance, elle devait tomber à côté! Parler des accidents de montagne et réfléchir sur ce sujet conduit à l'apprentissage de la prudence qui nous est utile à tous.

Quelques statistiques

Chaque année, le nombre des adeptes de l'alpinisme croît. Proportionnellement, le nombre des accidents croît aussi. Que ce soit à Chamonix, à Courmayeur ou chez nous, cela est prouvé par le nombre croissant des opérations de secours déclenchées. Une partie de cet accroissement s'explique par le fait que les alpinistes dûment assurés (on parle d'une proportion de 75 pour cent) hésitent moins à faire appel à une colonne de secours ou à l'hélicoptère. Avec le nombre d'adeptes, le nombre de blessés augmente également alors que la diminution du nombre de décès par suite d'accident de montagne est réjouissant (152 victimes en 1973, 119 en 1974, 113 en 1975, le total vraisemblable pour la Suisse atteindra tout juste

la centaine pour l'année en cours). Ces chiffres englobent tous les accidents mortels survenus dans les régions montagneuses de la Suisse, que ce soit en pratiquant l'alpinisme ou en cueillant des fleurs, au cours d'une promenade ou dans l'exercice d'un métier tel que paysan, bûcheron, etc.

Les statistiques du Club alpin suisse parues dans la revue «Les Alpes» du mois de juillet dernier, auxquelles j'emprunte ces chiffres, sont suivies d'un commentaire intéressant. Je relèverai deux conclusions qui me paraissent d'un grand intérêt. Paradoxalement, il apparaît qu'il y a moins d'accidents lorsque l'été est «pourri» et que les conditions sont mauvaises. Deuxième constatation: «l'alpinisme extrême ne compte que peu d'accidents mortels.» Ce n'est donc pas dans les entreprises difficiles où seuls s'engagent des alpinistes chevronnés que l'on déplore des accidents, mais dans les terrains faciles, accessibles à tous. C'est dans les rangs des touristes inexpérimentés que l'on compte le plus grand nombre de victimes. Se doutent-ils seulement que la montagne, sous sa beauté, cache des dangers?

Par un souci honorable d'une précision toute helvétique, le CAS ne publie qu'au beau milieu de l'année suivante les statistiques d'accidents survenus en montagne. Les conséquences d'un hiver peu enneigé, suivi d'un printemps et d'un été secs et chauds, laissent prévoir pour la saison 1976 une augmentation du nombre de chutes dans les crevasses, une augmentation du nombre de dévissages, en rocher, une augmentation du nombre d'accidents en terrain mixte, une diminution du nombre d'accidents en neige et glace et, conséquence directe, du nombre total d'accidents mortels.

Conclusion

Cette diminution progressive du nombre de morts en montagne est réjouissante. Elle s'explique par une amélioration du matériel mis à la disposition des alpinistes et par une meilleure connaissance des dangers de la montagne. Tant qu'il y aura un accident en montagne, il y aura trop d'accidents. Puissent les chiffres cités dans cet article nous faire réfléchir et contribuer à nous conduire vers plus de prudence. En course, on ne devrait jamais dire: «Attention, il y a une pierre instable; attention, il y a un pas délicat; attention à ceci; attention à cela...» En montagne, inutile de dire: «Fais attention!» En montagne, on est toujours attentif aux dangers comme à la beauté.

par René Mayer

«24 heures, édition nationale et vaudoise, Lausanne»

Un club de cyclotourisme à Vevey: pourquoi pas?

Est-il besoin de vanter les vertus du vélo, alors qu'on voit de plus en plus de cyclistes sur nos routes? Nullement, tant est réputée la valeur de la «petite reine» pour le maintien de la forme physique, à notre époque de vitesse nuisible à la santé, car il ne s'agit pas de vitesse due à l'effort physique, mais à la voiture, au rythme de travail, à une certaine manière de vivre, en définitive plus malsaine que l'époque pas très lointaine où l'on prenait son temps pour tout.

Il s'est donc, avec le nombre croissant d'adeptes de la bicyclette, créé un peu partout des clubs de cyclotourisme, dont plusieurs ont malheureusement conservé un certain amour du chronomètre. Or, il est certain que celui qui veut faire du vélo son sport favori ira dans un vélo-club dont les dirigeants sont compétents pour l'instruction et l'entraînement en vue de compétition.

Mais il est tout aussi certain que rouler à un rythme parfois trop soutenu n'est pas fait pour tous, surtout pas pour ceux qui ont envie de se promener à vélo pour leur bien-être, tout en admirant la nature. Il existe à l'intention de ces personnes, souvent plus très jeunes sportifs, des clubs où la balade est le principal objectif, et c'est notamment le cas en France, où cette forme de cyclotourisme est très développée.

Chez nous, spécialement à Vevey et dans la région, rien de tout ça. Et pourtant, nous en connaissons et en voyons, nous qui habitons en dehors de ville, de ces promeneurs qui ne demanderaient pas mieux que d'être guidés par des connaisseurs.

Sans compter que certaines balades en groupe permettent de créer des liens d'amitié solides, des conseils pratiques seraient bien utiles à ces amoureux du vélo. Cela peut aller de la mise sur pied d'itinéraires, comme c'est le cas pour le tourisme pédestre, aux conseils pratiques concernant l'équipement (vélo, habillement, ce qui est nécessaire lors de grandes balades, précautions à prendre sur la route, etc.). On trouve du reste maintenant dans les commerces spécialisés de Vevey des mécaniciens sur vélo très compétents qui sauront conseiller chacun et chacune.

C'est pourquoi l'idée est venue à quelques «mordus» de créer à Vevey un club de cyclotourisme. La rédaction sportive de la «Feuille d'Avis de Vevey» est entièrement acquise à cette initiative. Elle aimerait donc connaître l'opinion de ses lecteurs que le cyclotourisme intéresse. C'est pourquoi on peut nous écrire pour que nous puissions transmettre aux initia-

teurs les adresses d'éventuels membres d'un futur club, en indiquant, sur une carte postale: «Je m'intéresse à la création d'un club cyclotouriste» à l'adresse suivante:

Club cyclotouriste
«Feuille d'Avis de Vevey»
Rue du Lac 49
1800 Vevey

On ne saurait non plus passer sous silence, en espérant que seront nombreux les adeptes à ce futur club, le fait que dans

moins de six mois, on aura à Vevey avantage à se déplacer en bicyclette, car le problème du parcage de voitures à Vevey, avec la construction des estrades de la Fête des Vignerons, sera pratiquement insoluble. Et l'on peut encore assurer que celui qui prend (ou reprend) goût au vélo ne peut que s'en féliciter après peu de temps. Il s'aperçoit qu'il a tout à gagner avec le cyclotourisme, pour la bonne forme physique et pour apprécier la nature.

par Claude Ferrari
«Feuille d'Avis de Vevey»

Ailleurs

Le sport à la Lande-d'Ouée

L'affaire de tous

Au 41e R.I. de la Lande-d'Ouée, les vélos fleurissent. Pour s'en persuader, il suffit de pénétrer dans le bureau du colonel Mougin, chef de corps, ou dans celui du commandant Tuffereau. L'un et l'autre ont leur vélo de course apposés sur le mur qui leur fait face. Pour s'en persuader, il suffit de se promener près du poste de garde dont la barrière se lève à maintes reprises dans une journée pour laisser passer des «appelés» à qui l'on a donné le goût de l'effort... sportif. Car, de sport, dans cette unité, il est beaucoup question. Oh ! Il n'est pas question que de cela bien entendu. Les activités militaires traditionnelles ont droit de cité comme dans tout autre régiment. Mais il y est plus que présent!

Entraînement foncier et spécialisation

«Le service militaire, malgré ses imperfections, constitue la rampe de lancement idéale pour la promotion du sport en vue de l'amélioration de la qualité de la vie...»

«En outre, la pratique des sports et l'éducation physique dans la formation du combattant, constitue une impérieuse nécessité, la valeur physique demeurant une qualité fondamentale du soldat... Aussi l'objectif n° 1 dans tout programme de formation, d'instruction et d'entraînement opérationnel est-il de valoriser physiquement le jeune soldat en lui redonnant ce fonds de robustesse primitive et en lui faisant prendre conscience de son corps et de ses possibilités», a écrit dans son rapport le colonel Mougin.

Dans ce but, il est dispensé un entraînement foncier contrôlé et tout le monde est logé à la même enseigne. Ceux qui, à l'incorporation, n'ont jamais pratiqué une discipline sportive en bénéficient largement. Les autres, les minoritaires, conservent ou améliorent leur condition physique. Les qualités d'endurance et de force sont particulièrement travaillées sur des parcours, tout spécialement étudiés pour la circonstance. De plus, le cadre très forestier se prête facilement à de tels exercices.

L'entraînement foncier constitue le premier volet, la participation à des spécialités sportives constitue le second, et le côté le plus attrayant. Du football (sport le plus brisé) au judo en passant par la natation (piscines de Combourg et de Fougères), le tennis, le rugby, etc., l'appelé dispose d'un choix très éclectique. La pratique de la discipline choisie s'inscrit dans le cadre des demi-journées sportives.

Ainsi se présente en quelques mots la façon dont est organisé le «sport pour tous» à la Lande-d'Ouée, qui aboutit à des manifestations de plus grande envergure dont nous avons déjà parlé dans de précédentes éditions, tels les raids cyclistes, les raids à pied, les 100 km en 24 heures.

Contrôle médico-sportif: l'originalité

L'originalité réside dans le fait que les hommes sont suivis de façon parallèle sur le plan sportif et médical, par l'officier des sports, le capitaine Lopez, et le médecin. A l'incorporation, l'appelé est soumis à une série de tests (cardio-vasculaires) afin d'assurer une sélection, une orientation, une surveillance. Le contrôle médico-sportif a trois buts:

- Etablir une catégorisation suffisamment précise pour permettre un entraînement adapté aux possibilités physiques de chacun.
- Apporter un certain nombre de conseils, tant du point de vue de la technologie sportive et de ses retombées médicales que du point de vue hygiène.
- Suivre l'évolution et la surveiller par des examens répétés.

Les résultats constatés ont été probants. La capacité vitale moyenne a augmenté de 0,41 l. Cet exemple suffit à lui seul. Le sport à la Lande-d'Ouée. Plus qu'un complément. Un départ pour beaucoup. Une prise de conscience pour tout le monde.

par Jean-Luc Giroit, «Ouest-France, Rennes»

Le comité de coordination des conseils de parents d'élèves des écoles publiques soumet à M. Gagnaire le problème de l'éducation physique dans les écoles

Une délégation des Comités de coordination des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de Villeurbanne s'est rendue à l'hôtel de ville de Villeurbanne pour y rencontrer M. Gagnaire, maire de la ville et vice-président de la Courly, et lui exposer en particulier les difficultés de la pratique de l'Education physique et sportive, suite à une enquête menée par les C.P.E. sur les conditions de cet enseignement dans les écoles de Villeurbanne, M. Vermande, responsable de la délégation, soulignait que l'éducation physique est un élément déterminant pour la santé et l'équilibre des enfants et ceci dès leur plus jeune âge; elle permet par des gestes et des jeux de prendre conscience de son corps, elle apporte le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et de solidarité. Pour toutes ces raisons, M. Vermande réclamait au nom de tous les parents d'élèves que l'éducation physique soit prévue dans tous les groupes scolaires et pour tous les enfants, et que pour ce faire, il était urgent de pallier la carence des installations, du matériel et du personnel.

Ensuite à l'enquête qu'ils ont menée, les C.P.E., émettent plusieurs suggestions:

- Dans les écoles maternelles, de grosses installations ne sont pas nécessaires, il suffit d'aménager des bacs à sable, des carrés de pelouse, afin, et ceci est important, de rendre les cours de récréation plus gaies et les écoles plus accueillantes.
- Pour le primaire, M. Vermande soulignait que beaucoup de maîtres ne font pas d'éducation physique faute d'installation et demandait trois choses: que soient aménagés les locaux dans tous les groupes scolaires pour que l'activité physique y soit possible toute l'année, été comme hiver; que les écoles aient des moniteurs d'éducation physique, ceci en attendant la prise en charge par l'Etat; que soient dégagés à la proximité des écoles des terrains de nature qui resteraient ouverts aux enfants en dehors des heures de classe.
- Pour le secondaire, il y a un problème d'horaire; la loi prévoit en effet 5 heures d'éducation physique par semaine, hors actuellement deux heures seulement lui sont consacrées dans les meilleurs cas, car trop souvent si un professeur tombe malade, faute de remplaçant, elle est supprimée de trois à six mois. M. Vermande soulevait aussi la question de la natation et des piscines: certes, le nouveau centre nautique de Cusset est une excellente installation, mais excentré par manque de place pour de tel établissement en ville. Il pose des problèmes de transport des enfants, qu'il faudra songer à résoudre.

M. Gagnaire prenait ensuite la parole, soulignant le handicap que représente la séparation du ministère de l'Education nationale et du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Autrefois, lorsque l'Etat finançait la création d'un établissement scolaire, l'équipement sportif se faisait en même temps, il n'y avait pas le décalage actuel où il faut parfois attendre plusieurs années les crédits pour ces équipements. Reprenant l'exposé dans le détail, M. Gagnaire apportait diverses précisions: une piscine «caneton» sera mise en place d'ici un an pour le C.E.S. Mauvert et le lycée Brosolette et un gymnase sera sans doute aménagé.

En ce qui concerne le C.E.S. des Iris, l'affaire est réglée avec l'académie et comme pour le groupe scolaire Lamartine, il n'y a plus d'obstacles, ni techniques, ni financiers.

La question des moniteurs est affaire d'Etat qui refuse que les villes fassent de pré-financements, nous luttons contre cela pour la formation des maîtres d'éducation physique. Là encore, M. Gagnaire soulignait la nécessité d'une réelle coordination entre le ministère de l'E.N. et le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Il ne voyait pas de grosses impossibilités pour l'aménagement des maternelles mais en ce qui concerne le primaire et le secondaire il précisait: il faudra agir coup par coup, une opération d'envergure étant rendue impossible par les problèmes financiers.

«Le Progrès, Lyon»